

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 5 décembre 2017 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	Louise Côté	Normand Morin
Sylvain Hamel	André Rainville	Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.12.1

Ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

17.12.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017.

Discours du Maire sur la situation financière de la Ville.

5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt de correspondance avec le MAMOT.
 - 5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Modification au Règlement de taxation et tarification.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 17-704-6 Règlement sur la tenue des séances du Conseil.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour novembre 2017.
 - 8.2 Adhésion Québec Municipal.
 - 8.3 Libération de retenue – Éclairage du terrain de soccer.
 - 8.4 Don à la grande Guignolée des Chevaliers de Colomb.
 - 8.5 Autorisation de communication – Cartes de crédit.
 - 8.6 Ordre de changement #13 – Du Pré-Sec.

- 8.7 Facture d'Hydro-Québec – Déplacement d'une ligne – Clinique.
- 8.8 Acquisition de cases pour la caserne.
- 8.9 Acquisition de casiers pour effets personnels – Caserne.
- 8.10 Acceptation provisoire partielle – Réfection du Pré-Sec.
- 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Entretien des pompes d'eaux usées.
- 10. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Adoption du plan d'intervention 2017.
- 11. **SERVICE DU GREFFE**
 - 11.1 Calendrier des séances du Conseil pour 2018.
 - 11.2 Publication du discours du Maire.
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Lettre d'entente entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux – Nouveau poste.
 - 12.2 Nomination des membres du CCU et autres comités connexes.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 13. VARIA
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE du 5 décembre 2017.
- 15 LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 19 décembre 2017 À 19 HEURES.

Adopté

17.12.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour
- Aucune intervention.

17.12.4

Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 novembre 2017 tel que présenté.

17.12.5

Dépôt de documents

17.12.5.1

Dépôt des procès-verbaux du CCU.

17.12.5.2

Dépôt de correspondance avec le MAMOT.

17.12.5.3

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

17.12.6

Avis de motion

17.12.6.1

Règlement 17-890-2 – Règlement de tarification et de taxation.

Monsieur André Rainville donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement visant à modifier le règlement 16-890-1, sur la tarification et la taxation pour l'année 2018.

Copie dudit projet de règlement est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

17.12.7

Adoption de règlement

17.12.7.1

17-704-7 – Règlement amendant le règlement relatif à la tenue des séances du Conseil et régie interne des affaires du conseil municipal.

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 de la présentation du règlement modifiant le règlement 704, sur la tenue des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QUE Cet avis de motion était accompagné d'un projet dudit règlement et que ce projet n'a pas été modifié;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est donnée par l'ensemble des membres du Conseil pour avoir pris connaissance des termes et teneurs du règlement 17-704-7 deux jours juridiques avant son adoption.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 17-704-7, amendant le règlement relatif à la tenue des séances du Conseil et régie interne des affaires du conseil municipal.

Adopté

17.12.8

Finance et administration

17.12.8.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de novembre 2017;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par Mme Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

17.12.8.2

Adhésion à Québec municipal.

ATTENDU QUE Québec Municipal est un organisme qui promeut l'information municipale sur le Web et est un outil de référence accessible et efficace;

ATTENDU QUE Québec Municipal est actuellement en promotion d'adhésion et offre celle-ci à 50% de réduction du coût habituel;

ATTENDU QUE L'ensemble des Élus et employés municipaux pourront bénéficier des services offerts par Québec Municipal.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion à Québec Municipal au coût de 250\$ plus taxes, soit un montant total de 287.44\$ taxes incluses pour l'année 2018.

Adopté

17.12.8.3

Libération de la retenue finale – Éclairage terrain de soccer.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 octobre 2014, le Conseil municipal donnait à Neolect inc. le mandat de procéder à l'installation d'un système d'éclairage au terrain de soccer pour un montant de 178 876.96\$;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, la moitié de la retenue de 10% a été libérée laissant un solde à payer par la Ville de 5% du contrat total;

ATTENDU QUE L'acceptation provisoire a eu lieu en novembre 2015 et qu'il est maintenant temps de procéder à l'acceptation finale et par conséquent, à la libération finale de la retenue de 5% au montant de 10 046.54\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la libération de la retenue finale pour l'éclairage du terrain de soccer au montant de 10 046.54\$, taxes incluses.

Adopté

17.12.8.4

Subvention Chevaliers de Colomb – Guignolée.

ATTENDU QUE Les organisateurs de la Grande Guignolée ont déposé une demande d'aide financière pour contribuer à garnir les paniers de Noël destinés aux familles moins nanties;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a toujours soutenu cette cause, financièrement;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire demeurer un partenaire officiel de la Grande Guignolée.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Madame Suzanne Simard à effectuer un paiement de 500\$ aux Chevaliers de Colomb pour la Grande Guignolée.

Adopté

17.12.8.5

Autorisation de communication – Cartes de crédit.

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a autorisé, lors de la séance du 14 novembre dernier, l'émission de cartes de crédit pour certains employés cadres et le Maire;

ATTENDU QUE, Dans l'éventualité où survient quelque questionnement que ce soit, deux personnes doivent être autorisées à communiquer avec le fournisseur desdites cartes de crédit.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et la Trésorière à communiquer avec le fournisseur des cartes de crédits émises aux noms des employés cadres et du Maire de la ville.

Adopté

17.12.8.6

Directive de changement #13 – Réfection du Pré-Sec.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 18 août 2015, a octroyé à Consultants SM le mandat de services professionnels et de surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue Du Pré-Sec;

ATTENDU QUE Certains éléments sont survenus durant l'exécution du contrat entraînant une modification du coût initial;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 14 novembre 2017, le Conseil a approuvé les ordres de changement 1 à 12 totalisant un montant de 21 721.92\$, tx incl.;

ATTENDU QU' En date du 27 novembre 2017, SM a fait parvenir l'ordre de changement #13 au montant de 3 237.70\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement de l'ordre de changement émis par Consultants S.M. au montant de 3 237.70\$ taxes incluses.

Adopté

17.12.8.7

Facture d'Hydro-Québec – Déplacement d'une ligne électrique.

ATTENDU QUE Lors de la construction de la nouvelle clinique, il a été nécessaire de déplacer une ligne de distribution d'électricité;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a fait parvenir sa facture à la Ville de Waterloo, laquelle s'élève au montant de 31 405.21\$, avant taxes, soit 36 108.14\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 712257 d'Hydro-Québec au montant de 36 108.14\$, taxes incluses pour le déplacement d'une ligne de distribution d'électricité au 5303, rue Foster.

Adopté

17.12.8.8

Finance et administration - Casiers pour la Caserne.

ATTENDU QU' Il sera procédé sous peu au déménagement dans la nouvelle caserne et qu'elle devra être munie de cases pour les vêtements de combat incendie;

ATTENDU QUE Le directeur du service a fait appel à deux fournisseurs Québécois pour ce type d'équipement, pour 27 pompiers savoir :
- Aréo-feu et CSE incendie et sécurité inc.

ATTENDU QUE Chaque case comporte 3 casiers et 2 tablettes, bien que la soumission soit faite pour 10 cases, le service n'en aura besoin que de 9 au prix de 993.00\$ chacune;

ATTENDU QUE Les pompiers vont se charger d'aller chercher ce matériel et d'en faire l'installation dans ses locaux;

ATTENDU QUE Cette acquisition peut être faite pour un coût total de 8 937.00\$ plus taxes, soit un montant de 10 275.32\$, taxes incluses auprès du fournisseur CSE incendie et sécurité inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur du service incendie, autorise l'achat de 9 cases au prix de 10 275.32\$, taxes incluses auprès de CSE Incendie et sécurité Inc.

Adopté

17.12.8.9

Finance et administration – Casiers pour les pompiers

ATTENDU QUE, Dans le cadre du réaménagement de la nouvelle caserne, il doit être prévu l'achat de cases pour nos pompiers volontaires et premiers répondants afin de leur permettre d'entreposer leurs effets personnels (uniforme, vêtement de rechange, effet personnel de nettoyage, etc.);

ATTENDU QUE Le directeur du service a fait appel à deux fournisseurs québécois pour ce type d'équipement, savoir :

- ACKLANDS GRAINGER qui a soumissionné pour un montant de 10 993.57\$, taxes incluses;
- ÉQUIPEMENT D'ENTREPÔT E3 qui a soumissionné pour un montant de 9 332.98\$, taxes incluses;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur du service incendie, autorise l'acquisition de casiers pour les effets personnels des pompiers et premiers répondants, auprès d'Équipement d'entrepôt E3 au montant de 9 332.98\$, taxes et livraison incluses.

Adopté

17.12.8.10

Acceptation provisoire partielle des travaux – Réfection rue du Pré-Sec.

ATTENDU QUE Le 23 novembre 2017, Consultants SM, dans le cadre de la réfection de la rue Du Pré-Sec, a remis au Directeur général de la Ville le décompte progressif #3 au montant de 79 537.01\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le stade d'avancement du contrat permet de procéder à la libération provisoire partielle des travaux réalisés en 2017, soit la moitié de la retenue de 10%, représentant un montant de 60 956.56\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le décompte progressif #3 soumis par les Consultants SM comprend également des travaux pour un montant de 18 580.45\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu:

Que le Conseil municipal accepte le paiement du décompte #3 ainsi que de la libération provisoire partielle d'une retenue de 5%, le tout totalisant le montant de 79 537.01\$, taxes incluses.

Adopté

17.12.9

Adjudication de contrat

17.12.9.1

Entretien des pompes d'eaux usées.

ATTENDU QUE La Ville doit faire l'entretien annuel de ses pompes d'eaux usées à ses trois postes de pompage;

ATTENDU QUE La compagnie Pompex a soumis à la Ville une offre de service pour l'entretien annuel de ses pompes;

ATTENDU QUE Ce type de contrat, basé sur un service de trois (3) années, comprend une visite d'inspection annuelle par un technicien possédant la formation en espace clos;

ATTENDU QUE Les taux avant taxes proposés pour les trois prochaines années sont les suivants :

2018	2019	2020
2 771.25\$	2 843.52\$	2 917.69\$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu :

Le Conseil municipal, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de Pompex au montant de 9 810.19\$, taxes incluses pour l'entretien des sept pompes d'eaux usées pour une période de trois ans.

Adopté

17.12.10

Comité des travaux publics

17.12.10.1

Adoption du Plan d'intervention.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 6 juin 2017, la Ville a mandaté Groupe Metta pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures 2017;

ATTENDU QUE La Ville se doit d'avoir un plan d'intervention en infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE Ce plan d'intervention assure un meilleur encadrement pour l'appréciation de l'état des réseaux. Intègre les interventions sur les chaussées et l'égout pluvial au même titre que les interventions sur les conduites d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE Le comité des travaux publics a pris connaissance du plan d'intervention pour le recommander au Conseil municipal;

ATTENDU QU' Il ne s'agit pas d'une résolution engageant la ville à réaliser les travaux recommandés par le plan d'intervention mais qu'elle est requise pour l'approbation dudit plan par le MAMOT.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, adopte la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures 2017, telle que présentée par la firme Groupe METTA, déposée le 27 novembre 2017.

Adopté

17.12.11

Service du greffe

17.12.11.1

Établissement du calendrier des séances pour l'année 2018.

ATTENDU QUE L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil d'une municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la municipalité de Waterloo, ces séances se tenant le mardi et débutant à 19 heures :

9 janvier 2018	13 février 2018	13 mars 2018
10 avril 2018	8 mai 2018	12 juin 2018
10 juillet 2018	21 août 2018	11 septembre 2018
9 octobre 2018	13 novembre 2018	11 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la Loi.

Adopté

17.12.11.2

Publication du discours du Maire.

ATTENDU QUE Conformément à la Loi 122, adoptée en juin 2017, le Discours du Maire sur la situation financière de la ville sera désormais prononcé lors de la séance suivant le dépôt des états financiers par les vérificateurs;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal actuel souhaite tout de même donner un compte rendu sur la question dès le début de son mandat.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise M. Louis Verhoef à expédier le texte du Discours du Maire au journal Panorama pour publication.

Adopté

17.12.12

Ressources humaines

17.12.12.1

Lettre d'entente entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux – Nouveau poste.

ATTENDU QU' Une convention collective a été signée entre les parties le 21 décembre 2015;

ATTENDU QUE L'employeur souhaite créer, au 1^{er} janvier 2018, un poste col blanc d'inspecteur municipal au service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, une lettre d'entente doit être signée avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu :

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la lettre d'entente entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux afin d'établir les conditions régissant le nouveau poste d'inspecteur en urbanisme.

Adopté

17.12.12.2

Nomination par le Conseil municipal des membres du CCU et autres comités connexes.

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le Conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE D'autres comités connexes doivent procéder à la nomination de leurs membres, savoir : le Comité de démolition, le Comité de Toponymie, le Comité de Rénovations façades, le Comité sur l'environnement et le Comité agricole;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du comité consultatif d'urbanisme : Messieurs Yvon Lemire, Pierrick Robitaille et Daniel Boivin;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants ont été nommés au sein du comité consultatif d'urbanisme : Messieurs Robert Auclair et André Rainville, ce dernier étant nommé Président du comité;

ATTENDU QUE Tous ces membres acceptent de siéger à l'ensemble des comités énumérés au second attendu, ces sujets étant tous connexes à l'urbanisme;

ATTENDU QUE Le Directeur/inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier de ces comités sans droit de vote;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu :

Que la ville de Waterloo confirme la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière des comités Consultatif d'urbanisme, de Démolition, de Toponymie, de Rénovations façade, sur l'Environnement et Agricole et que le Directeur/inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Monsieur Normand Desjardins, 91, rue Victoria demande la marche à suivre pour obtenir un permis d'abattage d'arbre malade.

Monsieur Guy Pontbriand propriétaire du 5381-5387 rue Foster questionne sur la gestion des espaces de stationnement de la nouvelle clinique.

Madame Monique Piette, employée d'Oboulo questionne au même sujet que M. Pontbriand.

17.12.13

Varia

17.12.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 5 décembre 2017 est levée à 19h45.

17.12.15

Prochaine assemblée

Mardi, le 19 décembre 2017 à 19 heures.

Maire

Greffier